



# Europa

Edition spéciale - Janvier 2012 - Bulletin d'information de la Délégation de l'Union européenne en Tunisie



**Dossier spécial**  
**La transition en Tunisie :**  
**l'appui de l'Union européenne**

## SOMMAIRE

- 2 Editorial
- 3 Réponse de l'UE au Printemps arabe : le Programme SPRING
- 4 Appui de l'Union européenne à la Tunisie pendant la période de transition
- 6 Le programme d'appui à la relance
- 8 L'Union européenne appuie les initiatives de la société civile en Tunisie dans le cadre de la transition démocratique
- 9 Le programme thématique Acteurs non étatiques
- 10 Diagnostic du système judiciaire et pénitentiaire tunisien
- 11 Renforcement des liens commerciaux et d'investissement avec la Tunisie
- 12 Banque européenne d'investissement : appui exceptionnel pour la Tunisie en 2011

## Europa

### Délégation de l'Union européenne en Tunisie

Rue du Lac Biwa, Les Berges du Lac  
BP 150 - 1053 Tunis - Tunisie  
Tél: +(216) 71 96 03 30  
Fax: +(216) 71 96 03 02

Email: [delegation-tunisia@eeas.europa.eu](mailto:delegation-tunisia@eeas.europa.eu)  
Web: <http://eeas.europa.eu/delegations/tunisia>

Horaires d'ouverture du Centre de documentation de la Délégation:  
• Du lundi au jeudi: de 9h00 à 17h00  
• Le vendredi: de 9h00 à 13h00

Directeur de la Publication  
Adrianus Koetsenruijter  
Conception et coordination  
Stéphanie Carette  
Rédaction

Françoise Millecam, Francis Lemoine,  
Michel Mouchiroud, Denis Pommier, Marie-  
Hélène Enderlin, Benoît Lefort, Robert

Feige, Stéphanie Carette  
Avec la collaboration de  
Samia Boulares

Réalisation et impression  
Imprimerie principale  
Diffusion  
3000 exemplaires

## Editorial

L'année 2011 a été historique. Le peuple tunisien a pu remplacer un système dictatorial par une démocratie participative. C'est une véritable révolution qui a provoqué d'autres révoltes et des changements majeurs dans plusieurs pays de la région.

Pour répondre positivement et constructivement à ces changements, l'Union européenne a revu sa politique avec ces pays. Les communications de mars et mai 2011 de Lady Catherine Ashton, Haute représentante de l'UE pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, et Stefan Füle, Commissaire européen pour la politique européenne de voisinage, ont donné de nouvelles orientations qui mettent l'accent sur la démocratie, la bonne gouvernance, le respect pour les droits humains et une coopération qui inclura pleinement la société civile.

Dès septembre 2011, l'Union a ainsi lancé un tout nouveau programme, appelé «Spring», qui permettra de soutenir les réformes démocratiques et la croissance économique tout au long du processus de transition de ses partenaires du Sud de la Méditerranée, dont la Tunisie.

La Tunisie s'est engagée dans la démocratie. Plus que jamais, la Tunisie et l'Union européenne se rejoignent dans les valeurs de respect de la dignité humaine, de liberté, de démocratie, d'égalité, d'État de droit et de respect des droits de l'Homme.

Devant cet engagement clair et fort des Tunisiens sur la voie de la transition, l'Union européenne a décidé de répondre par une augmentation de l'aide financière dans plusieurs domaines et de réorienter son appui vers des secteurs en besoin. Elle a également choisi d'appuyer les régions intérieures de la Tunisie, trop longtemps défavorisées.

L'organisation des élections a ainsi bénéficié d'un appui technique. L'Union européenne a également aidé les organisations de la société civile tunisienne à assurer une observation proprement tunisienne des élections. Elle a également mobilisé, à la demande des autorités tunisiennes, une Mission d'observation électorale totalement indépendante.

Face aux difficultés économiques, des programmes européens d'urgence ont également été lancés pour répondre à plusieurs défis : accélérer le retour à la croissance, en favorisant l'accès à l'emploi et le développement régional, la transparence administrative, les investissements publics et la performance du secteur financier. Les populations défavorisées dans les zones urbaines et rurales bénéficieront aussi d'un soutien européen à l'emploi, notamment des diplômés, à la réhabilitation de quartiers urbains et d'un appui au système de microcrédits.

La société civile joue aujourd'hui un rôle essentiel dans la nouvelle Tunisie pour assurer la pérennité de l'État de droit et de la démocratie. De nouvelles ressources européennes ont donc été mobilisées pour soutenir le développement d'une société civile indépendante et lui permettre de jouer un rôle actif dans l'avenir du pays. L'Union européenne a également décidé de promouvoir la participation des populations défavorisées dans la mise en œuvre de projets de développement local et de renforcer par là, les capacités de ces acteurs à s'impliquer dans la définition et le suivi des politiques publiques.

Par ailleurs, l'Union européenne appuie la Tunisie dans son passage vers un État de droit à travers un nouveau programme de renforcement de son système judiciaire. Une mission de diagnostic a permis de dégager des axes prioritaires de réforme pour répondre au mieux aux besoins de la Tunisie.

L'Union européenne cherche en outre à flexibiliser le flux des personnes et, en 2011, elle a initié un dialogue avec les autorités tunisiennes pour la conclusion d'un «pacte pour la mobilité et la migration», qui visera à faciliter les migrations et les échanges institutionnels avec les pays européens.

Enfin, le commerce et les investissements ont un rôle important à jouer dans cette période de transition. Il est donc essentiel que les accords commerciaux établis entre la Tunisie et l'Union européenne soient mutuellement bénéfiques et ambitieux, adaptés aux besoins de la Tunisie et à ses capacités économiques.

Ce numéro est le dernier numéro du bulletin d'information de la Délégation de l'UE en Tunisie. L'UE a en effet décidé de donner plus d'importance aux médias électroniques, notamment les sites internet des Délégations. Je vous donne donc désormais rendez-vous sur notre site internet (<http://eeas.europa.eu/delegations/tunisia>), sur lequel vous trouverez de nombreuses informations. Je vous invite également à visiter la page facebook 'entreprise' de la Délégation, à l'adresse 'Délégation de l'Union européenne en Tunisie'.

Je vous souhaite une très bonne année 2012 !

A bientôt et bonne lecture,

**Adrianus KOETSENRUIJTER**  
Ambassadeur,  
Chef de Délégation



# Réponse de l'UE au Printemps arabe : le Programme SPRING 350 millions d'euros pour faire face au défi socio-économique et à la transition démocratique



Catherine ASHTON, Haute représentante de l'UE pour les affaires étrangères et la politique de sécurité



En septembre 2011, l'Union européenne a lancé le nouveau Programme SPRING (Support to Partnership, Reform and Inclusive Growth - Soutien au Partenariat, à la Réforme et à la Croissance inclusive), en réponse aux événements du Printemps arabe.

Dotées de 350 millions € pour la période 2011-2012, sur l'Instrument européen de voisinage et de partenariat, les initiatives soutenues au titre de SPRING se concentreront sur les défis socio-économiques urgents auxquels doivent faire face les partenaires de la région et sur leur accompagnement tout au long du processus de transition démocratique.

Le soutien accordé sera adapté aux besoins de chaque pays, sur la base d'une évaluation des avancées du pays dans la construction démocratique et du principe « more for more » selon lequel plus un pays avance en termes de réformes démocratiques et de construction institutionnelle, plus le soutien accordé au titre du programme

Pour plus d'informations : [http://ec.europa.eu/europeaid/where/neighbourhood/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/europeaid/where/neighbourhood/index_fr.htm)

SPRING sera important.

Les initiatives financées au titre de SPRING compléteront les activités actuellement menées dans les pays partenaires avec le soutien de l'UE, des États membres - à l'échelon bilatéral - ou encore d'autres bailleurs de fonds. Les initiatives seront identifiées par les Délégations de l'UE en étroite concertation avec les gouvernements partenaires, les États membres de l'UE et les acteurs internationaux.

Tous les pays partenaires du Sud du Voisinage bénéficieront de ce programme. Selon l'évolution de la situation dans chaque pays, cette aide initiale devrait être accordée en 2011 à la Tunisie, à l'Égypte, à la Jordanie et au Maroc.

### Transition démocratique

Selon le rythme des réformes dans chaque pays, des résultats concrets sont attendus dans le domaine des droits de l'homme et des libertés fondamentales, de la gouvernance démocratique, de la liberté d'association, d'expression et de réunion ainsi que de la liberté de la presse et des médias. Des améliorations sont également à prévoir au niveau de l'administration publique, de l'État de droit et de la lutte contre la corruption.



### Croissance durable et inclusive et développement économique

Des résultats sont attendus dans une série de domaines, avec, notamment, une amélioration du cadre réglementaire des affaires, une augmentation du nombre de petites et moyennes entreprises (PME) ainsi qu'une réduction des disparités économiques et sociales internes.

*Stéphanie CARETTE*  
Responsable communication  
Délégation de l'UE en Tunisie



# Appui de l'Union européenne à la Tunisie pendant la période de transition

*Depuis la Révolution tunisienne, l'Union européenne a démontré un engagement politique et financier sans précédent pour contribuer au succès de la transition démocratique, et ce malgré des tensions budgétaires extrêmement difficiles pour une grande partie des pays membres de l'UE. Plusieurs projets ont ainsi été lancés depuis le 14 janvier 2011, afin d'appuyer et consolider le processus électoral, les réformes économiques et sociales, ainsi que la société civile et l'Etat de droit.*



## Augmentation du volume et de l'efficacité de l'aide européenne

L'Union européenne (UE) a augmenté ses dons, pour la seule Tunisie, de 80 millions à environ 200 millions € pour 2011, y compris 40 millions € en actions humanitaires. Plusieurs instruments européens, qui permettent autonomie et flexibilité, ont été mobilisés pour réagir rapidement et efficacement dans ce contexte de transition: l'Instrument pour la stabilité, un mécanisme de réaction rapide mobilisé pour toute urgence à court terme, l'Instrument européen pour la démocratie et les droits de l'Homme (IEDDH) qui permet de renforcer le rôle de la société civile dans la promotion des droits de l'Homme et des réformes démocratiques et le Programme thématique «Acteurs non-étatiques» qui appuie la capacité d'intervention de la société civile dans le processus d'élaboration des politiques publiques. Les deux derniers instruments permettent à l'UE d'appuyer directement la société civile en autonomie par rapport aux autorités du pays. La coopération bilatérale «classique» entre l'UE et la Tunisie a par ailleurs été revue, augmentée et réorientée pour rencontrer les besoins de la population tunisienne. Plusieurs secteurs clés ont bénéficié du financement et de l'appui européens, allant du processus électoral au secteur économique et social, en passant par la société civile et l'Etat de droit.

## Appui au processus électoral

L'Instance Supérieure Indépendante

pour les Elections (ISIE), a bénéficié de l'assistance technique de deux Organisations non gouvernementales européennes -ERIS et Osservatorio di Pavia- financés à travers l'Instrument européen pour la stabilité. L'équipe était composée de six experts en matière juridique, logistique, opérationnelle, de procédures, de médias et de relations extérieures.

A la demande de l'ISIE, les experts ont soumis, pendant tout le processus électoral, des analyses juridiques, des propositions techniques quant à la mise en œuvre du processus électoral, etc. et appuyé l'ISIE dans la mise en place du monitoring des médias et dans ses activités de sensibilisation et de relations extérieures.

## Appui aux réformes économiques et sociales

Grâce à l'augmentation des dons octroyés à ses programmes en Tunisie en 2011, l'UE a pu contribuer à la définition et au financement du Programme d'Appui à la Relance (PAR), d'un budget de 100 millions €, et lancer le nouveau Programme d'appui aux zones défavorisées, d'un budget de 20 millions €.

Le Programme d'appui à la relance est un programme d'urgence formulé juste après la Révolution. Il vise à accélérer le retour à la croissance en répondant à plusieurs défis dans les domaines de l'accès à l'emploi et du développement régional, la transparence administrative, les investissements publics et la performance du secteur financier.

Face aux besoins criants des populations défavorisées dans les zones urbaines et rurales en Tunisie, l'UE a également lancé le Programme d'appui aux zones défavorisées afin de soutenir l'emploi et l'employabilité des diplômés, de réhabiliter des quartiers urbains et d'appuyer des institutions de microcrédits



afin d'augmenter l'accès aux services de micro finance pour la population tunisienne, notamment dans les zones défavorisées.

## Appui à la société civile et à la consolidation de l'Etat de droit

Des ressources additionnelles ont été mobilisées pour soutenir d'avantage la société civile en Tunisie après le 14 janvier 2011, à travers trois instruments européens: l'Instrument pour la stabilité, l'IEDDH et le Programme thématique «Acteurs non-étatiques». Les projets financés permettent de soutenir le développement d'une société civile indépendante et, aux associations de citoyens, de jouer un rôle actif dans la définition du programme de réformes du pays, d'appuyer l'observation domestique des élections et d'assurer une assistance technique aux partis politiques, de renforcer le professionnalisme des médias et de promouvoir des projets de développement local. La justice tunisienne bénéficiera par ailleurs d'un nouvel appui européen pour lui permettre de se moderniser et de renouer avec la promotion des libertés fondamentales.

*Françoise MILLECAM  
Chef de coopération  
Délégation UE en Tunisie*





### Le financement de l'aide de l'Union européenne

Quand il est fait référence à l'aide de l'Union européenne, il est nécessaire d'intégrer :

- l'aide bilatérale apportée par les institutions européennes: principalement, la Commission européenne, y compris son Office pour l'Aide Humanitaire ECHO, et la Banque Européenne d'Investissement (BEI),
- l'aide bilatérale apportée par les pays membres de l'UE
- l'aide multilatérale apportée par les institutions financières dont les pays de l'UE sont membres; c'est notamment le cas de la Banque Mondiale à laquelle les 27 pays membres de l'UE contribuent à hauteur d'un tiers du capital de la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement. La Commission européenne (y compris ECHO) est le principal partenaire technique et financier de la Tunisie à octroyer une aide non remboursable sous forme de dons au budget de l'Etat tunisien, à la différence des institutions financières telles que la Banque Africaine de Développement, la Banque Mondiale, la Banque Islamique de Développement, la Banque Européenne d'Investissement et l'Agence Française de Développement, qui fournissent des prêts. Le montant de ces prêts n'est donc en aucune mesure comparable au montant des dons accordés par les donateurs.



### L'appui de l'UE aux collectivités locales en 2011 : mise en perspective

La Révolution tunisienne a mis en exergue les profondes disparités économiques et sociales entre régions. L'une des causes majeures de ces disparités est le système de financement des collectivités locales qui ne permet pas à ces dernières de disposer des ressources nécessaires au financement des services publics de base, et encore moins aux investissements nécessaires pour l'amélioration des conditions de vie des populations.

#### Les urgences

Etant donné leur situation de point de contact entre l'Etat et les citoyens – autant au sens physique que fonctionnel et symbolique –, les collectivités locales ont été particulièrement touchées par les événements de janvier 2011 et dans les mois qui ont suivi.

Ceci s'est notamment traduit par (i) des destructions importantes du bâti et des équipements municipaux; (ii) une remise en cause quasi-immédiate de la légitimité des conseils municipaux dans de nombreuses villes; et (iii) une baisse dramatique des rentrées fiscales (-70% pour les trois mois suivant la révolution), reflet des difficultés financières des citoyens et des entreprises. D'une manière en apparence paradoxale, c'est également vers les communes que la majeure partie des demandes sociales issues de la révolution ont convergé. C'est particulièrement le cas pour les demandes d'embauches et/ou de contractualisations des prestataires des municipalités, ces dernières se traduisant notamment par la contractualisation de milliers de prestataires de services municipaux.

Le manque de ressources financières – allié au manque de légitimité des conseillers municipaux – a entraîné dans de nombreuses villes une paralysie des activités municipales, dont la première conséquence était une perte plus grande encore de légitimité politique et de flexibilité financière et la mise en place d'un cercle vicieux.

#### Des inégalités interrégionales structurelles à l'origine de la révolution

Mais les situations des communes et de leurs habitants à travers le pays sont également le reflet d'inégalités régionales structurelles, notamment au détriment des régions du centre du pays – berceaux de la révolution. Ainsi, la pauvreté – tant en termes relatifs qu'absolus – est nettement plus élevée à Kasserine (30-49%), à Sidi Bouzid (35-45%) et à Gabès (27-31%) que dans le reste du pays. L'inégalité est aussi reflétée par les taux élevés d'analphabétisme dans les régions de l'intérieur du pays et par un accès à l'emploi plus difficile dans les régions de l'intérieur. Alors que le taux du chômage au niveau national est de 14,2%, il est de 29% à Kasserine (Centre-Ouest), 25,8% à Gafsa (Sud-Ouest) 21,9% à Jendouba (Nord-Ouest) et 19% à Siliana (Nord-Ouest). Alors que les personnes peu qualifiées sont les plus nombreuses parmi les chômeurs, le chômage des jeunes diplômés a été multiplié par 10 durant les deux dernières décennies, atteignant 23% en 2010.

#### Les mesures prises par l'Union européenne

A travers le Programme d'appui à la relance, les collectivités locales ont bénéficié de transferts de fonds d'urgence pour (i) combler une partie du manque de ressources propres observé depuis janvier 2011, (ii) s'assurer du rétablissement de la légitimité des exécutifs municipaux et, (iii) entamer, dès aujourd'hui, la réduction des disparités régionales grâce à une réallocation des ressources publiques en leur faveur.

A travers le Programme d'appui aux zones défavorisées, l'UE participe à l'autofinancement des communes pour le lancement ou la réactivation de chantiers de rénovation des quartiers populaires, pour un montant de 8 millions €. Cet appui permettra la poursuite et /ou la réactivation d'une centaine de chantiers qui n'auraient pu voir jour et l'amorçage de 25 projets additionnels (ou extension de projets). En outre, une autre composante de 6,5 millions € au bénéfice du Ministère du développement régional permettra à ce dernier de bénéficier de conseils et d'une assistance technique de la part du Bureau International du Travail pour améliorer le fonctionnement des programmes régionaux de développement, notamment dans la réalisation de chantiers de travaux d'intérêt public au bénéfice des populations et en maximisant la main d'œuvre, à travers des chantiers de travaux à haute intensité de main d'œuvre.

**Françoise MILLECAM**  
Chef de Coopération  
Délégation de l'UE en Tunisie

# Le programme d'appui à la relance

## Mobilisation exceptionnelle de l'UE et de ses partenaires pour accompagner la transition démocratique en Tunisie

Le programme d'appui à la relance (PAR) – doté d'un budget de 100 millions € – a été conçu dans les semaines suivant la révolution afin de soutenir la mise en œuvre des mesures économiques d'accompagnement du processus de transition annoncées par le Gouvernement provisoire. Afin de réduire au minimum les coûts de transaction découlant d'une multiplication d'acteurs impliqués, l'UE, la Banque mondiale, la Banque africaine de développement et l'Agence française de développement ont mis en commun leurs ressources pour préparer une opération d'appui au budget de l'Etat tunisien commune permettant un apport financier global de près de 1,2 milliard de dollars, l'UE apportant des dons et les autres acteurs des prêts. Cette étroite coopération a également permis de mettre sur pied, en un temps record, un 'paquet' de mesures de soutien

financier et d'assistance technique conséquent.

L'objectif du programme est en premier lieu

d'ordre économique, il consiste à hâter autant que possible le retour de la croissance économique. Les sommes mobilisées par l'UE et les autres bailleurs de fonds permettront en effet de financer une partie de l'augmentation du déficit de l'Etat, lui permettant en retour de mener une politique que les économistes qualifient de contra-cyclique – à savoir d'augmenter les dépenses publiques, malgré une baisse concomitante des recettes fiscales afin de soutenir l'activité économique.



Au-delà de ces considérations macro-économiques, le programme a également pour objectif de contribuer directement à la réduction des inégalités grâce à un réajustement des interventions publiques en faveur des régions et des groupes sociaux particulièrement défavorisés jusqu'à présent. Le programme touche donc les régions et les villes de l'intérieur et du Sud du pays à travers une dotation spéciale de fonctionnement. Cette dotation garantit la continuité des services publics et la restauration des infrastructures endommagées à la suite des événements de janvier 2011. Elle est complétée par une réallocation des investissements publics du littoral vers l'intérieur. Dans le domaine social, le programme soutient la mise en place d'aides financières et de formations en faveur des jeunes chômeurs diplômés dans le cadre du Programme tunisien de recherche active d'emploi (AMAL) – bénéficiant déjà à plus de 130 000 jeunes. Il appuie également l'amélioration des programmes d'assistance aux familles nécessiteuses et le renforcement des services publics de base, particulièrement la santé primaire.

L'amélioration de la gouvernance constitue le troisième objectif majeur du programme. Il repose sur l'idée qu'en s'assurant qu'une plus grande transparence entoure les activités des administrations publiques, l'efficacité





et l'équité de leurs interventions s'en trouveront renforcées. Le programme prévoit ainsi des actions dans le domaine des marchés publics, des douanes et de l'administration fiscale pour améliorer l'efficacité et la transparence et, pour ce qui concerne la transparence, la garantie du droit d'accès aux documents administratifs à tous les citoyens.

Finalement, en alliant des mesures de court terme ayant des effets immédiats sur la situation économique

et sociale des Tunisiens à des réformes plus structurelles, le programme PAR apportera non seulement un appui significatif à la transition économique et politique en cours mais jettera également les bases de nouveaux modes de gestion plus transparents et plus en phase avec les besoins exprimés par les Tunisiens.

*Francis LEMOINE*  
*Economiste*

*Délégation de l'UE en Tunisie*



### Programme d'appui aux zones défavorisées

**D**e puis la révolution, l'Union européenne (UE) a décidé de s'engager mieux et d'avantage dans les régions intérieures de la Tunisie. L'UE s'était déjà engagée dans le développement des régions intérieures de la Tunisie avant la révolution, notamment dans le domaine agricole, mais de manière limitée.

L'UE engage ainsi un budget de 20 millions € pour un Programme d'Appui aux zones défavorisées de la Tunisie. Ce nouveau programme permettra de :

- développer des travaux à haute intensité de main d'œuvre et de soutenir ainsi les emplois à court terme des travailleurs peu qualifiés et l'amélioration de l'employabilité des sortants de la formation professionnelle, en soutien aux mesures prises par l'État. Pour la mise en œuvre de ce programme, l'Union européenne s'appuiera sur le Bureau international du travail.
- réhabiliter une bonne centaine de quartiers défavorisés dans les zones urbaines et favoriser la reprise de l'activité économique dans ces quartiers. La contribution de l'Union européenne, en appui à l'action de l'Agence française de développement, couvrira l'autofinancement à la charge des communes due à la Caisse des Prêts et de Soutien aux Collectivités Locales (CPSCL), l'organisme financier des collectivités locales.
- appuyer des institutions de micro finance pour établir et renforcer leur présence dans les zones plus défavorisées du pays. Le projet permettra à 40.000 emprunteurs potentiels du secteur informel d'accéder au marché des microcrédits dans les zones défavorisées et de développer ainsi des projets de rénovation urbaine et de création d'emplois. Ces initiatives seront appuyées à travers un appel à propositions et des subventions.



# L'Union européenne appuie les initiatives de la société civile en Tunisie dans le cadre de la transition démocratique

**A**nimés par un désir commun de justice sociale, de liberté, et de démocratie, les Tunisiens et Tunisiennes se sont unis dans une révolution aussi rapide qu'inattendue. Depuis janvier 2011, citoyens volontaires, syndicalistes et militants associatifs sont en première ligne pour garantir la participation de la société civile dans le débat national, les principes de solidarité citoyenne, et la concrétisation des objectifs de cette révolte populaire.

Après 23 ans de régime politique autoritaire, une priorité s'est imposée pour l'Union européenne (UE): contribuer à la reconstruction de la société civile tunisienne afin qu'elle remplisse son rôle de défense des libertés et des intérêts citoyens et qu'elle participe au processus de transition démocratique. Le rythme soutenu du calendrier politique tunisien, avec la tenue rapide d'élections pour une assemblée constituante ainsi que les demandes pressantes de la population, ont déterminé la définition de l'appui européen en cette année 2011.

L'UE a rapidement mobilisé des fonds pour appuyer les initiatives et les actions des acteurs de la société civile tunisienne, historiques et émergents, sous la forme de dons financés par l'Instrument pour la Stabilité (IfS) et l'Instrument Européen pour la Démocratie et les Droits de l'Homme (IEDDH).

En plus des projets de développement local que l'UE finance depuis 2009 dans le Nord-Ouest et le Sud de la Tunisie, l'aide européenne appuie aujourd'hui 16 nouvelles initiatives pour un montant total de 3.200.000 €. Toutes les propositions émanent directement d'acteurs tunisiens, organisations anciennes ou récemment créées, et certaines sont mise en œuvre dans le cadre de partenariats entre organisations tunisiennes et européennes. Dans un premier temps, l'UE a axé son aide vers des actions visant à renforcer la participation démocratique et l'engagement de la société civile pour garantir la transparence du processus électoral.

Ainsi, l'appui aux plateformes de

Mourakiboun et de la Ligue Tunisienne pour les Droits de l'Homme (LTDH) ont permis de déployer plus de 6.000 observateurs domestiques avant, pendant, et après le jour du scrutin du 23 octobre 2011. Cet effort a été complété par un projet avec Democracy Reporting International (DRI), qui a formé et appuyé les organisations de la société civile tunisienne sur les enjeux liés à la transition démocratique et la mise en place d'un système d'observation domestique.

L'appui à Konrad Adenauer Stiftung en partenariat avec l'Institut de Presse et Sciences de l'Information (IPSI) et l'Institut Arabe des Droits de l'Homme (IADH) a contribué à former les partis politiques sur la déontologie démocratique, la transparence, les droits de l'homme et la communication, un travail qui se poursuivra en vue des prochaines élections.

D'autres initiatives ont directement visé l'éducation et la prise de conscience citoyenne, tel que la diffusion journalière de spots radio et télé, réalisés par la société DPRODS, détaillant les principes propres aux élections de l'Assemblée Constituante, à la Constitution, et l'importance du vote citoyen.

Quatre autres projets œuvrent pour garantir et accroître la liberté de la presse, la couverture et la transmission d'une information neutre et pluraliste, et en général le renforcement des médias en Tunisie. Ces projets ont pour partenaires le Syndicat National des Journalistes Tunisiens (SNJT), l'IPSI, le Groupe Radio France International (RFI), l'Institut Panos Paris, et la Deutsche Welle Akademie. Tous travaillent pour renforcer les capacités de la Télévision et Radio nationale et de ses antennes régionales, des médias



privés comme Express FM ou Hannibal TV, et forment plus de 200 journalistes issus des nombreux autres médias nationaux et régionaux.

Par ailleurs, l'UE a aussi souhaité encourager la participation de tous et toutes au débat national, dans un esprit de respect des libertés fondamentales et des principes universels des droits de l'homme, en particulier l'égalité entre les genres et l'accès aux droits sociaux. L'appui financier au partenariat entre l'Association des Femmes Tunisiennes pour la Recherche et le Développement (AFTURD), l'Association Tunisienne des Femmes Démocrates (ATFD) et l'ONU Femmes, et au partenariat de l'AFTURD et de la Fondation CIDEAL permettent de promouvoir les droits des femmes et des jeunes et encouragent leur participation politique, économique et sociale au niveau national et local.

L'UE a aussi choisi de soutenir certaines initiatives qui garantissent la liberté d'expression acquise par les citoyens tunisiens. L'organisation Search for Common Ground (SFCG) et le réseau Ofiyya travaillent pour renforcer le dialogue entre les jeunes, les médias, les autorités locales et la société civile.

D'autres actions visent à promouvoir la conscience démocratique et l'enseignement des droits de l'homme à travers la culture. L'Association Culturelle Afrique Méditerranée organisera un Festival du Film des Droits de l'Homme à Thala et l'Association Ness El Fen travaille avec la réalisatrice Sonia Kichah pour produire un documentaire interactif sur le processus de transition démocratique en Tunisie, tous les deux pour 2012.

En 2012 et 2013, L'UE continuera à travailler et appuyer directement les acteurs de la société civile tunisienne, en maintenant un dialogue permanent avec eux et en créant des opportunités de financement spécifiques à la mise en œuvre de projets en Tunisie.

**Michel MOUCHIROUD**  
Responsable société civile  
Délégation de l'UE en Tunisie

Pour plus d'informations sur les projets et opportunités de financement, voir le site web de la Délégation de l'UE en Tunisie : <http://eeas.europa.eu/delegations/tunisia>



# Le programme thématique Acteurs non étatiques

## Appel à propositions en faveur du développement local

*L'Union européenne a lancé en juillet 2011 un appel à propositions qui permettra de soutenir les organisations de la société civile tunisienne et européenne engagées dans le développement local de 14 gouvernorats prioritaires.*

La nouvelle approche de la politique de voisinage, fondée sur la responsabilité mutuelle et un engagement commun à respecter les valeurs universelles, les standards internationaux relatifs aux droits humains, la démocratie et l'état de droit, reconnaît la nécessité de renforcer les capacités de la société civile à contribuer efficacement à des dialogues politiques et suivre les réformes dans leurs pays. Ainsi, en Tunisie l'Union européenne a lancé un appel à propositions aux acteurs non étatiques dans le but de promouvoir la participation des populations défavorisées dans la définition et la mise en œuvre de stratégies et de projets de développement local dans les domaines économique, social, culturel et environnemental. Ces projets mettront en valeur les ressources humaines et naturelles de leur propre territoire, dans 14 gouvernorats du pays: Jendouba, Beja, El Kef, Siliana, Zaghuan, Kasserine, Kairouan, Sidi Bouzid, Gafsa, Tozeur, Kebili, Medenine, Gabès et Tataouine.

Cette initiative centrée sur les acteurs locaux vise à renforcer leurs capacités à construire une société plus prospère, équitable et ouverte.

La priorité a été accordée aux actions visant à:

- Améliorer durablement les conditions de vie en favorisant l'insertion et



l'inclusion des groupes vulnérables ou marginalisés (femmes, jeunes, enfants, personnes en situation de handicap, de pauvreté et de précarité)

- Maintenir et créer des emplois mobilisant les ressources humaines, culturelles et naturelles du territoire en impliquant des jeunes et des femmes

- Augmenter le pouvoir de négociation des producteurs locaux leur permettant de s'approprier une part croissante de la valeur ajoutée dans leurs activités économiques au niveau local.

Les actions proposées doivent toujours contenir une approche de renforcement des capacités des acteurs du développement local à s'impliquer dans la définition et le suivi des politiques publiques, ainsi que la prise en compte de la dimension 'genre', qu'il s'agisse d'acteurs non étatiques légalement reconnus, ou d'autres organisations n'ayant pas encore obtenu une reconnaissance formelle.

Cet appel à proposition est doté d'un fonds de 2,5 millions € apporté par la ligne thématique «Acteurs Non Etatiques» et la «Facilité pour la Société Civile» qui permettra de financer des actions sur une période maximum de trois ans avec un niveau de subvention accordée par projet se situant entre 100 et 400.000 €. Les demandeurs et leurs partenaires doivent apporter entre 10 et 25% du coût total du projet selon que le projet est présenté par une organisation tunisienne ou européenne. Les actions proposées par les Acteurs non étatiques provenant de l'Union européenne doivent être basées sur un partenariat établi et effectif avec des organisations locales basées en Tunisie, qui rende possible une amélioration des compétences entre partenaires.

Au total 48 dossiers de notes succinctes ont été reçus, impliquant environ 200 acteurs non étatiques européens et tunisiens et 25 dossiers ont été retenus pour passer à la deuxième étape de la procédure d'appel à propositions de l'Union européenne.

**Denis POMMIER**

Expert développement rural et agricole  
Délégation de l'UE en Tunisie



Pour plus d'informations sur le programme : [http://ec.europa.eu/europeaid/how/finance/dci/non\\_state\\_actors\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/europeaid/how/finance/dci/non_state_actors_fr.htm)

# Diagnostic du système judiciaire et pénitentiaire tunisien : l'Union européenne appuie la Tunisie dans son passage vers un Etat de droit

*L'Union européenne lancera, en 2012, son nouveau programme «Justice» en Tunisie, avec une enveloppe de 25 millions d'euros. Le nouveau programme permettra de soutenir la Tunisie dans sa transition démocratique et son passage vers un Etat de droit. Afin d'identifier les nouvelles priorités qui devraient être mises en oeuvre dans ce programme et de répondre au mieux aux besoins de la Tunisie, l'Union européenne a organisé, en juin dernier, une mission de diagnostic du secteur judiciaire et pénitentiaire.*



Face aux profonds changements politiques en Tunisie, l'Union européenne a décidé d'avancer son nouveau programme dans le secteur de la justice en Tunisie à 2012 au lieu de 2013. La révolution tunisienne de janvier 2011 constitue en effet une opportunité de renouer le lien, brisé pendant la dictature, avec la promotion des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Le programme sera doté d'une enveloppe de 25 millions €.

Dans ce contexte, l'Union européenne a organisé une mission de diagnostic, suivie de recommandations, en juin 2011, afin de fournir aux partenaires tunisiens des outils qui les aideront à moderniser leur système judiciaire et pénitentiaire et de faciliter la définition des priorités et des actions du nouveau programme européen. La mission a permis un dialogue ouvert et constructif entre les experts européens et tunisiens.

Le rapport final, très riche, présente plusieurs axes prioritaires de réforme. Les principaux axes sont (liste non exhaustive):

## - Indépendance et impartialité de la justice :

- Les principes d'indépendance et d'impartialité doivent être mentionnés dans la nouvelle constitution, à savoir l'inamovibilité des magistrats, et les exceptions à ce principe ainsi que la composition et les compétences du Conseil supérieur de la magistrature qui doit être réformé (sa composition et le mode d'élection de ses membres). Le pouvoir d'intervention du Ministre de la justice dans la carrière des magistrats doit être supprimé. La liberté d'association des magistrats doit être respectée et encouragée. Le droit à la formation continue à travers l'Institut supérieur de justice doit être garanti.
- Des mesures doivent être prises pour

restaurer la confiance des citoyens dans la justice en procédant à l'élection par leurs pairs de tous les chefs de juridiction.

- L'indépendance des procureurs doit être assurée par une procédure de nomination répondant à des critères objectifs. Les instructions qui leur sont transmises doivent l'être par écrit et l'attribution des affaires doit être transparente.

## - Administration de la justice :

- L'informatisation des tribunaux doit s'accélérer avec la mise en place d'un système de gestion des dossiers qui fournirait aussi des statistiques pour mesurer l'efficacité de la juridiction.
- Le budget dévolu à la justice (1,4% du budget) est fortement grevé par une masse salariale correspondant à 68% du budget de la justice et ne permet pas des investissements pour la modernisation de l'infrastructure ni la reconstruction des tribunaux et prisons endommagés pendant la révolution. Il faudrait donc procéder à une étude économique afin d'évaluer les agrégats financiers de la justice tunisienne et prendre la mesure des besoins. Il faut aussi élaborer des indicateurs et ratio (coût de l'accès à la justice, niveau de couverture de l'aide juridictionnelle, etc.)

## - Organisation judiciaire :

- Vu le très fort encombrement du système judiciaire (taux d'appel et de pourvoi de 80%), il faut mettre en place un dispositif de filtrage afin de limiter les appels et pourvois en cassation abusifs. Il faut aussi décharger les tribunaux de la délivrance de certificats, d'attestations, de la tenue d'archives notariales ou commerciales, qui mobilisent le personnel des greffes.
- En ce qui concerne la justice des mineurs, il faut créer une fonction de juge pour enfants qui assurerait le suivi des mineurs auteurs ou victimes ou considérés comme en danger.

## - Chaîne pénale :

A moyen terme, une réforme globale du code pénal et du code de procédure pénale doit être entreprise afin

d'harmoniser cette législation avec les standards internationaux.

## - Coopération internationale en matière civile et pénale :

Un certain nombre de mesures sont à envisager dans le domaine de la coopération internationale en matière civile et pénale:

- la conclusion d'un accord sur l'extradition et l'entraide judiciaire avec l'UE.
- l'abolition de la peine de mort ainsi que l'amélioration des conditions de détention, qui constituent des obstacles à l'extradition.
- l'adhésion à la Convention du Conseil de l'Europe sur le 'transfert' des personnes condamnées du 21 mars 1983.

## - Système pénitentier :

L'organisation du système pénitentiaire présente de nombreuses faiblesses (la surpopulation carcérale notamment) auxquelles des solutions peuvent être proposées.

## - Accès à la justice et auxiliaires de justice :

Suite à la ratification de plusieurs nouveaux instruments internationaux, les organisations de la société civile devraient être étroitement associées aux mécanismes de surveillance de la mise en oeuvre des nouvelles conventions. Une stratégie de promotion des droits de l'Homme devrait inclure une formation des magistrats et autres professions juridiques (tout comme les employés du système pénitentiaire) sur l'application des conventions ainsi que la jurisprudence des cours internationales.

Ce diagnostic et ces propositions, réalisés par des experts indépendants, servira de base de discussion avec le futur gouvernement tunisien et avec les partenaires de la société civile pour l'appui européen au secteur, qui sera proposé en 2012.

**Marie-Hélène ENDERLIN**  
Expert justice  
Délégation de l'UE en Tunisie



# Renforcement des liens commerciaux et d'investissement avec la Tunisie

*La Tunisie, comme la plupart de ses voisins méditerranéens est tributaire de l'UE, qui est son principal marché d'exportation et sa première source d'importation. Les échanges de biens et de services contribuent considérablement à stimuler la croissance économique, à renforcer la compétitivité et à soutenir l'économie tunisienne. Il est, dès lors, essentiel que soit établis avec la Tunisie des accords commerciaux mutuellement bénéfiques et ambitieux adaptés à ses besoins et à ses capacités économiques.*



**A** l'occasion de la première réunion de la Task Force Tunisie-UE tenue à Tunis les 28-29 septembre 2011, il a été décidé de faire jouer au commerce et à l'intégration économique tout leur rôle.

1. La Tunisie et l'UE se sont accordées pour poursuivre les négociations de libéralisation du commerce des produits agricoles, produits agricoles transformés et de la pêche. Cette libéralisation agricole sera progressive, en accordant à la Tunisie des calendriers de démantèlement tarifaire asymétriques. Dans ce cadre, l'UE est disposée à étudier favorablement les propositions de la Tunisie en vue d'améliorer les concessions.

2. La Tunisie et l'UE ont, par ailleurs, décidé de lancer, en 2012, les négociations d'un accord sur l'évaluation de la conformité et l'acceptation des produits industriels pour les produits identifiés comme prioritaires, qui représentent une grande partie des exportations tunisiennes, à savoir les produits des industries électriques et électromécaniques et les matériaux de construction. Ces accords permettront la libre circulation de produits industriels dans des secteurs spécifiques grâce à la reconnaissance mutuelle des certificats de conformité. Une coopération étroite avec les organisations et les organes européens dans les domaines de la normalisation, de l'évaluation de la conformité et de la métrologie peut faciliter la mise en œuvre de ces accords. Afin d'en accélérer l'élaboration, la Commission est disposée à renforcer l'assistance technique qu'elle apporte à la Tunisie.

3. Par ailleurs, l'UE a invité la Tunisie à ratifier la convention régionale unique sur les règles d'origine préférentielles paneuro-méditerranéennes signée le

15 juin 2011 et qui devrait entrer en vigueur d'ici la fin de l'année. Cette mise en œuvre devrait s'accompagner d'une révision rapide des règles préférentielles d'origine, le point de référence de ces réformes étant le régime applicable aux bénéficiaires du Système de Préférences Généralisées qui a été adopté récemment.

4. Enfin, en vue d'instaurer à terme un espace économique commun, et dans le contexte de l'établissement d'un partenariat privilégié, la Commission européenne et les autorités tunisiennes sont tombées d'accord pour envisager, en 2012, la négociation d'un accord de libre-échange approfondi et global (ALEAG) qui contribuera à l'intégration progressive de leurs marchés dès que les conditions le permettent.

La zone de libre-échange approfondi et global est l'instrument le plus important et le plus efficace dont l'UE dispose pour renforcer les liens commerciaux avec la Tunisie comme avec les autres pays de la Politique Européenne de Voisinage. La zone de libre-échange approfondi et global envisagée avec la Tunisie prévoit le démantèlement progressif des obstacles au commerce et visent à la convergence des réglementations dans des domaines qui ont une incidence sur les échanges commerciaux, notamment les règles sanitaires et phytosanitaires, indispensables pour renforcer les exportations tunisiennes de produits agricoles (tomates, pommes de terre, etc.) et des produits de la pêche (crevettes, seiches & calamars, poulpes); les douanes et les procédures aux frontières, ainsi que la concurrence et les marchés publics. La zone de libre-



échange avec la Tunisie sera conçue pour être souple et pouvoir s'adapter à l'évolution des réglementations sur le marché intérieur de l'UE. Pour un partenaire avancé comme la Tunisie, une zone de libre-échange approfondi et global devrait aboutir à une intégration économique progressive au marché intérieur de l'UE.

Les zones de libre-échange approfondi et global, parce qu'elles supposent un alignement progressif sur les règles et pratiques de l'UE, exigent une ferme volonté d'entreprendre des réformes à la fois complexes et étendues, lesquelles nécessitent de solides capacités institutionnelles. Ces réformes étant de nature à poser des défis sur le plan politique, il conviendra d'y associer le monde de l'entreprise et d'autres parties concernées. Pour engager des négociations, la Tunisie, comme les pays partenaires devra tenir compte des recommandations essentielles qui lui sont adressées pour lui permettre de respecter les engagements qui en découlent et devra, également, avoir réalisé des progrès suffisants sur la voie de valeurs et de principes communs.

L'UE continuera de soutenir les réformes destinées à aider les partenaires à renforcer leurs capacités, en mettant à leur disposition les compétences qu'elle possède dans le domaine du secteur public, y compris au moyen de programmes globaux de renforcement des institutions ou d'autres mécanismes, tels que le jumelage et TAIEX. Les partenaires pourront ainsi respecter les normes en matière de sécurité alimentaire, de santé animale et phytosanitaire et de bien-être des animaux, et renforcer leur potentiel d'exportation. De même, afin d'aider le secteur agricole à se moderniser, l'UE proposera des programmes de développement rural pour contribuer notamment à améliorer la qualité des produits agricoles et alimentaires.

**Benoît LEFORT**  
Conseiller commercial  
Délégation de l'UE en Tunisie

## Banque européenne d'investissement : appui exceptionnel pour la Tunisie en 2011



**E**n 2011 - année exceptionnelle pour la Tunisie - la Banque européenne d'investissement (BEI) a réalisé près de 400 millions € de nouvelles signatures dont l'appui à la Modernisation routière (125 millions €), l'appui au Groupe chimique tunisien-unité de M'Dhilla (132 millions €) et le renouvellement sur de nouvelles bases de 130 millions € de lignes de crédit. Le niveau des déboursments de prêts en cours a aussi augmenté par rapport à 2010.

En 2011, la BEI a également poursuivi son action en faveur de la microfinance en Tunisie, avec un nouvel appui de 4 millions € en faveur de l'organisation de micro-finances ENDA et la préparation d'un programme d'assistance technique régional intitulé MicroMED. A la demande du Ministère des Finances, la Banque appuie la modernisation du cadre réglementaire pour le capital investissement, à travers une initiative conjointe avec l'Agence Française de Développement. L'ensemble des futurs projets de la BEI en Tunisie demeure

important, y compris pour les régions dites « de l'intérieur ». La BEI finance actuellement une étude pour une future autoroute qui devrait relier Kasserine, Sidi Bouzid et Gafsa. La Banque prévoit aussi de cofinancer de nouveaux investissements dans les secteurs de la santé et de l'enseignement supérieur (3 écoles d'ingénieurs). La BEI a également proposé aux autorités tunisiennes l'organisation d'une conférence régionale sur les Petites et Moyennes Entreprises (PME) au printemps 2012, à Tunis, dans le cadre de la Facilité euro-méditerranéenne d'investissement et de partenariat (FEMIP).

Depuis 2008, les engagements de la BEI en Tunisie ont régulièrement augmenté (311 millions € en 2008, 434 millions € en 2009 et 498 millions € en 2010), représentant plus de 20% des engagements de la FEMIP. Avec l'Égypte et le Maroc, la Tunisie est ainsi l'un des premiers bénéficiaires et la BEI est régulièrement le premier bailleur de fonds du pays. Les appuis en 2010 comprennent deux prêts en faveur de la STEG - 185 millions €

pour le transport d'électricité et 194 millions € pour la Centrale de Sousse - ainsi que 177 millions € pour le projet de transport public Réseau Ferré Rapide (RFR), en cofinancement avec l'Agence Française de Développement et l'agence allemande KfW, ainsi qu'avec l'appui de la Facilité d'investissement du voisinage (FIV) gérée par la Commission européenne.

**Robert FEIGE**

*Chef du Bureau de représentation en Tunisie  
Banque européenne d'Investissement*

